



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 08/10/2021

Sécurité publique : Reconduction de l'interdiction de manifestation sur certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal

Depuis le 14 juillet 2021, des manifestations anti-pass sanitaire non préalablement déclarées se déroulent tous les samedis après-midi dans le centre-ville d'Épinal.

Le 2 octobre dernier un périmètre dans le centre-ville d'Épinal dans lequel tout rassemblement, manifestation ou cortège revendicatif était interdit avait été fixé par le préfet des Vosges afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et garantir la sécurité des personnes et des biens.

Face au refus catégorique des manifestants de déclarer leur rassemblement, Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé de reconduire l'interdiction de manifestation et de rassemblement revendicatif dans certaines voies et espaces publics du centre-ville d'Épinal, **le samedi 9 octobre 2021 prochain de 12h à 20h.**

En effet, l'absence de déclaration préalable, et donc d'organisateur identifié, ne permet pas à l'autorité de police de s'assurer de la mise en œuvre des conditions de sécurité suffisantes au bon déroulement de ces manifestations.

Par ailleurs, le préfet rappelle que si le droit de manifester est un principe constitutionnel, il doit être concilié avec les autres droits, tels que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la liberté de commerce et d'entreprendre.

Les manifestants qui ne respecteraient pas le périmètre d'interdiction s'exposent à une contravention de la quatrième classe d'un montant de 135€ (article R644-4 du code pénal) et les organisateurs à 6 mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amende (article R431-9 du code pénal).

Les forces de l'ordre seront mobilisées, comme chaque semaine, pour garantir la sécurité de tous et s'assurer du respect des dispositions cet arrêté.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

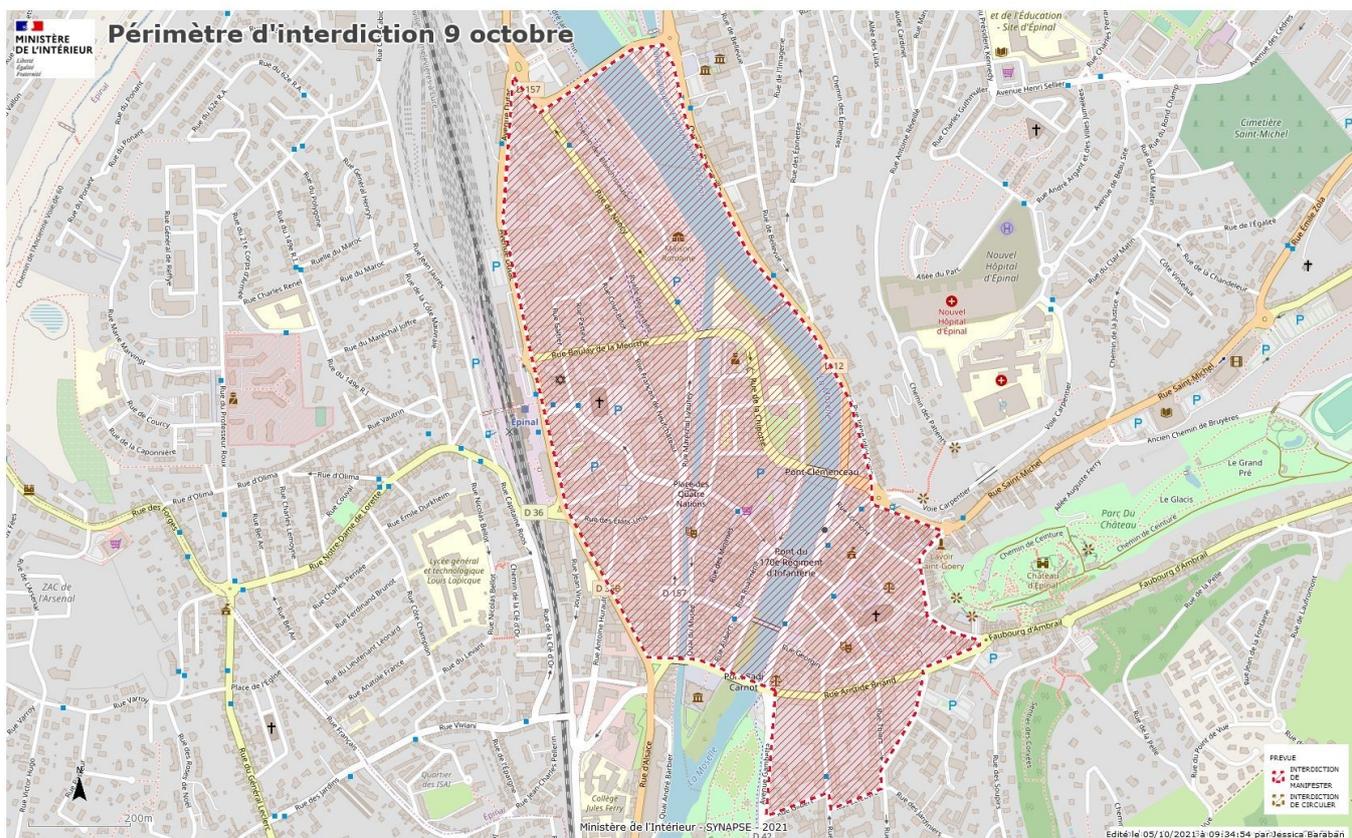
Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Rues de la ville d'Épinal matérialisant le périmètre interdit à manifestation le 09 octobre 2021

Place Foch,
Pont Sadi Carnot,
Rue Georges de la Tour,
Pont de la Xatte,
Place Emile Stein,
Avenue Victor Hugo,
Place Baudoin,
Avenue Ch. De Gaulle,
Place du Général De Gaulle,
Avenue Dutac,
Av. de la République,
Pont de la République,
Quai de Dogneville,
Quai du Colonel Sérot,
Rue Irène Joliot Curie,
Place des vieux moulins,
Rue entre les deux portes,
Rue de la Maix,
Rue d'Ambrail,
Rue Aristide Briand,
Rue de la Louvière,
Rue Thiers,
Rue Lefebvre,
Rue de la Préfecture (entre la rue Lefebvre et la rue Gilbert uniquement),
Rue Gilbert,
Rue Gambetta.

Ces rues ne sont pas incluses dans le périmètre d'interdiction, seules les rues situées à l'intérieur sont interdites à la manifestation.



Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

